

ARRÊTÉ 09-1BB

Établi en vertu de la LOI SUR L'URBANISME

Arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan rural de la Communauté rurale Beaubassin-est

En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 77.2 de la *Loi sur l'urbanisme*, le conseil de la Communauté rurale Beaubassin-est, dûment réuni, adopte ce qui suit :

L'arrêté 09-1 intitulé «Arrêté adoptant le plan rural de la Communauté rurale Beaubassin-est» est modifié en:

- 1) Rezonant les propriétés situées au 429 chemin Cormier-Village ayant NID 70178025 et une portion de la propriété ayant NID 70150974 de la zone RR- résidentielle rurale à la zone DR développement des ressources afin de permettre l'agriculture et de rendre conforme les bâtiments agricoles actuels. Seulement la carte de zonage en annexe B.

PREMIÈRE LECTURE PAR TITRE : Le 15 février 2016
Date

DEUXIÈME LECTURE PAR TITRE : Le 22 mars 2016
DEUXIÈME LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ : Date

TROISIÈME LECTURE PAR TITRE ET ADOPTION : Le 22 mars 2016
Date

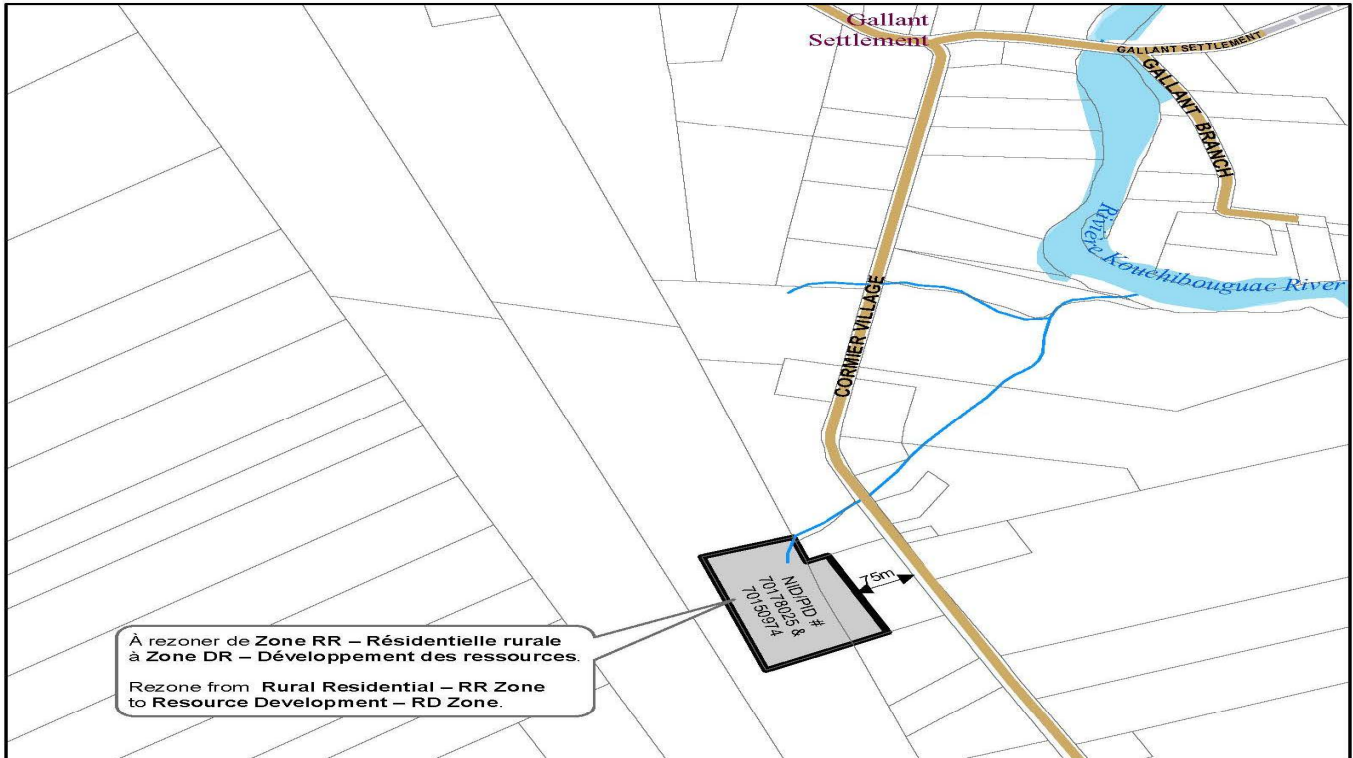
M Jean-Albert CORMIER, maire

Mme Charline LANDRY, greffière adjointe

Annexe B / Schedule B

Carte de zonage de la communauté rurale de Beaubassin-est Beaubassin East Rural Community Zoning Map

le 9 décembre 2015 / Date: December 9, 2015



Légende / Legend

 Zone DR – Développement des ressources /
Resource Development – RD Zone



échelle / Scale 1:8,000

